



25. Prise en charge et abattage des animaux

Dernière mise à jour 2025-06-04



Les animaux peuvent être porteurs de germes qui transmettent des maladies à l'homme. Ne touchez

**jamais un animal malade ou mort
sans protection. Lavez-vous
toujours les mains à l'eau claire
après avoir touché ou abattu des
animaux.**